

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET</b>		Date :
INTITULÉ DE L'ACTION :		
<b>DÉPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>
Location(s) (1)		Autofinancement
2160€		1750€
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)
2500€		2160€
Location péage essences		
Boissons et alimentation		
750€		
Achat de fournitures (3)		Autres financements
(à détailler)		(à préciser)
Assurance		
Tracts, affiches		
		<b>Aide demandée au PIC</b>
Taxes (SACEM)		1500 €
Divers		
Personnel bénévole		Bénévolat
<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES</b>		
Financement d'un autre projet (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>5410€</b>	<b>TOTAL 5410€</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.